

2026

Programme de formation

Assurer son rôle de salarié désigné compétent



QUELQUES INFORMATIONS

L'évaluation de la **satisfaction** de la formation est de **96%**.

La formation intègre notre nouveau module sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

JHC Consulting Pro

Assurer son rôle de salarié désigné compétent

Objectifs (professionnels)

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✓ Comprendre le rôle et les missions du référent sécurité
- ✓ Connaître les enjeux de la sécurité santé au travail
- ✓ Maîtriser l'essentiel de la réglementation santé-sécurité
- ✓ Analyser les incidents, les accidents et suivre les indicateurs
- ✓ Évaluer les risques professionnels
- ✓ Mettre en place et tenir à jour le document unique et les autres documents
- ✓ Définir un plan d'action de prévention des risques adapté à son entreprise

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à

Public

Le public concerné est :

- ✓ Responsable d'établissements
- ✓ Animateur et responsable santé sécurité et risques professionnels
- ✓ Responsable qualité sécurité et environnement
- ✓ Préventeur, responsable de sécurité, référent sécurité
- ✓ DRH, RRH

Groupe de quatre à douze personnes

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : aucun

Durée

Cette formation se déroule en 21 heures sur trois jours.

Horaires : 9h00 à 17h00



JHC Consulting Pro / JHC

3 rue Saint-Christophe 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

53086364600044 – 7022Z - SAS Capital 5000 € - TVA FR39530863646 – detecteur-harcelement-travail.fr
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11910878191 auprès de la DRIEETS

Dates : À déterminer lors de l'établissement du contrat de formation. Formation en intra-entreprise en présentiel ou en visio-conférence

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 3200 euros HT soit 3840 TTC (taux de tva 20%) quel que soit le nombre de participants.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : à la signature du contrat de formation

Les délais d'accès à l'action sont : une semaine

Attention : en cas d'accueil de personnes handicapées, s'agissant de formations en intra-entreprise, nous utilisons les locaux de l'employeur. Nous disposons d'un référent handicap au sein de l'entreprise qui analysera toute demande de compensation. Dans ce cas, le délai d'accès à la formation peut être supérieur à un mois afin d'adapter les moyens de la prestation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques, Études de cas concrets, Méthode découverte

Outils pédagogiques : Outils numériques, quizz, outils pratiques, questions réponses sur des cas concrets proposés par les stagiaires

Supports pédagogiques : Mise à disposition en ligne de documents supports au fur et à mesure de la formation

Prise en compte du handicap : il conviendra de nous informer un mois en avance de la nécessité de prendre en compte des handicaps particuliers afin que le formateur puisse adapter sa formation. Cela pourra prendre la forme, à titre d'exemple, d'une formation privilégiant le son, le visuel, ou la mise en place d'exercices en binômes

Éléments matériels de la formation

Salle de formation : la salle est fournie par le client. Le formateur est autonome et équipé de tout le matériel éventuellement nécessaire y compris vidéo-projecteur.

Équipements divers mis à disposition : De préférence, ordinateur mis à disposition des stagiaires par l'entreprise cliente.

Documentation : Le formateur d'appuiera sur de documents qui seront mis à disposition pendant la formation y compris les documents support.

Compétences des formateurs

La formation sera assurée par Monsieur Jean-Claude Husson, ingénieur de formation, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels déclaré à la DRIEETS, formateur professionnel certifié. Il est référent santé sécurité pour des entreprises. Il a présidé un CHSCT et un comité technique pendant huit ans. Chef de projet dans l'informatique, il est très à l'aise avec les outils numériques.

Formation en présentiel ou à distance

La formation peut se faire en présentiel ou à distance. Les horaires sont identiques. En formation à distance, les stagiaires disposent des outils numériques indispensables fournis par



leur entreprise, ordinateur, accès à internet. Un numéro de téléphone sera fourni avec la convocation et disponible une demi-heure avant le début de la formation pour traiter les difficultés particulières d'accès à la session de formation.

Contenu

Les enjeux de la santé sécurité au travail

- Les obligations réglementaires :
 - l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur et des salariés
 - principales obligations réglementaires du code du travail
- Les responsabilités : civile, faute inexcusable, pénale, professionnelle
- Les enjeux humains : statistiques et indicateurs santé sécurité
- Définitions : accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle
- Les enjeux financiers : coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, gestion administrative des accidents du travail

L'organisation du réseau prévention

- Rôle et mission des acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise

Les accidents du travail

- Intérêt de l'analyse des accidents et des incidents du travail
- Analyser les accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes

La visite de sécurité

- Effectuer des visites de sécurité régulières

Analyser les situations de travail et mettre en œuvre la prévention

- L'analyse des situations de travail
- Principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques professionnels, le Document Unique, les facteurs de pénibilité
- Les typologies de risques : causes, conséquences, solutions, références réglementaires
- Les plans d'action

Les formations à la sécurité

- L'organisation de la formation des salariés
- La planification des formations sécurité obligatoires

La gestion des entreprises extérieures

- Le cadre réglementaire et la responsabilité de l'entreprise utilisatrice
- La coordination de la prévention des interventions
 - Plan de prévention
 - Protocole sécurité

L'organisation de la santé-sécurité

- La conformité des lieux de travail et équipements de travail
- L'affichage obligatoire
- Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances précisés dans les objectifs sont :

- Questions orales ou écrites (QCM...)
- Mise en situation
- Fiches d'évaluation

